

SAFETY DATA SHEET



PROSOCO
Version 1.03

Date d'émission 07-mars-2017

Date de révision 07-août-2025

1. Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit Consolideck® GemTone Stain Onyx

Autres moyens d'identification

Code du produit 46182

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturer Address

PROSOCO, Inc.
3741 Greenway Circle
Lawrence, Kansas 66046

Numéros de téléphone d'urgence

8:00 AM – 5:00 PM CST Monday-Friday

785-865-4200

NON-BUSINESS HOURS (INFOTRAC)

800-535-5053

2. Identification des dangers

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux



Aspect black

État physique liquide

Odeur Faible

Conseils de prudence - Prévention

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

HNOC (danger non classé autrement)**autres informations**

- Peut être nocif par ingestion
- Peut être nocif en cas contact avec la peau

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	No CAS	% en poids	Secret commercial
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	60 - 100	*
Proprietary - Organic chrome complex	Propriétaire	10 - 30	*
Sodium dioctyl sulfosuccinate	577-11-7	5 - 10	*
Proprietary - Organic chrome complex	Propriétaire	3 - 7	*
Proprietary - Organic chrome complex	Propriétaire	1 - 5	*
Proprietary Solvent Red Dye	Propriétaire	1 - 5	*

* The exact percentage (concentration) of composition has been withheld as a trade secret.

4. Premiers soins**PREMIERS SOINS****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation

Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Provoque une sévère irritation des yeux. Cause une légère irritation cutanée.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs appropriés**

Poudre chimique sèche, CO2, mousse antialcool ou eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction
inappropriés**

Caution: Use of water spray when fighting fire may be inefficient.

Dangers particuliers associés au produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Précautions environnementales**Précautions environnementales**

Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

7. Manutention et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manutention
sécuritaire**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Diethylene glycol monobutyl ether 112-34-5	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor		
Proprietary - Organic chrome complex		TWA: 0.5 mg/m ³ Cr (vacated) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr	IDLH: 25 mg/m ³ Cr(III) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr
Proprietary - Organic chrome complex		TWA: 0.5 mg/m ³ Cr (vacated) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr	IDLH: 25 mg/m ³ Cr(III) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr

Proprietary - Organic chrome complex		TWA: 0.5 mg/m ³ Cr (vacated) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr	IDLH: 25 mg/m ³ Cr(III) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr
Proprietary Solvent Red Dye		TWA: 0.5 mg/m ³ Cr (vacated) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr	IDLH: 25 mg/m ³ Cr(III) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
- Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
- Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Odeur	Faible
Aspect	black	seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
couleur	noir		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Sans objet	
Point de fusion/point de congélation	< -26 °C / -15 °F	
Boiling point / boiling range	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	> 100 °C / > 212 °F	
taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
densité	1.03	
Solubilité dans l'eau		
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit Aucune donnée disponible

Inhalation Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.

Contact avec les yeux Provoque des lésions oculaires graves. Éviter le contact avec les yeux.

Contact avec la peau Cause une légère irritation cutanée. Éviter le contact avec la peau.

Ingestion NE PAS goûter ou ingérer.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Diethylene glycol monobutyl ether 112-34-5	= 5660 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	
Sodium dioctyl sulfosuccinate 577-11-7	= 3080 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Provoque une sévère irritation des yeux. Cause une légère irritation cutanée.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

sensibilisation Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules Aucun renseignement disponible.

germinales

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Proprietary - Organic chrome complex	-	Group 3	-	-
Proprietary - Organic chrome complex	-	Group 3	-	-

Proprietary - Organic chrome complex	-	Group 3	-	-
Proprietary Solvent Red Dye	-	Group 3	-	-

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Group 3 - Not Classifiable as to Carcinogenicity in Humans

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë inconnue

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 4360 mg/kg
ETAmél (cutané) 3749 mg/kg mg/l

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Diethylene glycol monobutyl ether 112-34-5	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	-	100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Sodium dioctyl sulfosuccinate 577-11-7	-	20 - 40: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 24: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 37: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	-	36: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D007

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)

LIS/LES Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Règlements fédéraux aux

États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	No CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Diethylene glycol monobutyl ether - 112-34-5	112-34-5	60 - 100	1.0
Proprietary - Organic chrome complex -	-	10 - 30	1.0
Proprietary - Organic chrome complex -	-	3 - 7	1.0
Proprietary - Organic chrome complex -	-	1 - 5	1.0
Proprietary Solvent Red Dye -	-	1 - 5	1.0

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santé	oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Proprietary - Organic chrome complex	-	X	-	-
Proprietary - Organic chrome complex	-	X	-	-
Proprietary - Organic chrome complex	-	X	-	-
Proprietary Solvent Red Dye	-	X	-	-

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

États-Unis - Réglementations

des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65 inconnu

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Diethylene glycol monobutyl ether 112-34-5	X	-	X
Proprietary - Organic chrome complex	X	-	X
Proprietary - Organic chrome complex	X	-	X
Proprietary - Organic chrome complex	X	-	X
Proprietary Solvent Red Dye	X	-	X
Ethanol 64-17-5	X	X	X

16. Autres renseignements**NFPA**

Risques pour la santé 2Inflammabilité 1

Instabilité 0

Propriétés physiques et
chimiques -**HMIS**

Risques pour la santé 2Inflammabilité 1

Dangers physiques 0

Protection individuelle
X

Préparée par

Regulatory Department

Date d'émission

07-mars-2017

Date de révision

07-août-2025

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

The information contained on the Safety Data Sheet has been compiled from data considered accurate. This data is believed to be reliable, but it must be pointed out that values for certain properties are known to vary from source to source. PROSOCO, Inc. expressly disclaims any warranty express or implied as well as any liability for any injury or loss arising from the use of this information or the materials described. This data is not to be construed as absolutely complete since additional data may be desirable when particular conditions or circumstances exist. It is the responsibility of the user to determine the best precautions necessary for the safe handling and use of this product for his unique application. This data relates only to the specific material designated and is not to be used in combination with any other material. Many federal and state regulations pertain directly or indirectly to the product's end use and disposal of containers and unused material. It is the purchaser's responsibility to familiarize himself with all applicable regulations.

Fin de la fiche signalétique